

Walter Harris, l'actuel ministre des Transports, qui l'est resté jusqu'au changement de gouvernement, l'actuel député de Kamloops, et ensuite l'honorable Ellen Fairclough, le député de Carleton, l'actuel président du Conseil privé, le député actuel de Matapédia-Matane, le ministre actuel du Travail, et le ministre actuel de la Citoyenneté et de l'Immigration. Depuis le peu de temps que je siège ici, la liste comprend au moins cinq ou six ministres.

Chaque fois, les nouveaux ministres pleins de promesses, se sont levés pour annoncer des projets audacieux, en vue de nouvelles lois sur l'immigration, qui feraient disparaître toutes les difficultés du passé. Ils ont dit qu'ils publieraient de nouveaux Livres blancs et que toutes les difficultés disparaîtraient. Je dirais au ministre actuel que l'espérance reste toujours vivace. S'il garde son porte-feuille assez longtemps, et j'espère qu'il insistera à ce sujet, il pourra enfin apporter les changements qui s'imposent à la loi sur l'immigration, aux règlements, et aux nombreuses pratiques adoptées aux termes de la loi.

Vu que le nouveau ministre occupe depuis peu sa position actuelle, et qu'il est sans doute pénétré de l'importance du problème de la main-d'œuvre, il serait évidemment injuste de s'attendre à ce qu'il règle en toute hâte les problèmes de l'immigration, mais j'aimerais lui dire que l'origine des difficultés qui pèsent sur son ministère depuis des années a été notre insuccès à adopter le principe de base qui consiste à accorder une juste audience aux immigrants éventuels.

Nous avons adopté le principe de la discrétion ministérielle ainsi que les pseudo appels. Les tribunaux ont affirmé que nos procédures en matière d'immigration tiennent de la confusion et du comique. La Cour suprême du Canada s'est penchée sur ces questions et a déclaré que la façon dont les candidats immigrants ont été traités n'a pas été conforme à la norme de base prescrite par la loi, à savoir, une audience impartiale. Et nous conservons toujours ces procédures ridicules.

Nous posons encore aux candidats immigrants des questions telles que «Avez-vous un visa d'immigrant émis par le ministère» alors que tout le monde sait qu'ils ne le possèdent pas et que le ministère n'a pas émis de visa en leur faveur. En outre, le ministère ne leur en fournira pas de raison; il se contente de dire «Vous ne répondez pas aux prescriptions de la loi». Peu importe ce que contiendra le Livre blanc, je dois dire au ministre qu'on doit redresser cette situation.

• (7.40 p.m.)

Si l'on veut abandonner l'idée d'accorder une audience, soyons honnêtes et disons-le; disons que pour le ministre l'audience n'existe pas et donnons-en les raisons. Tant que nous prétendrons que nous cherchons à faire venir des immigrants et à étudier le cas de ceux qui cherchent à y faire venir leurs parents, on doit leur accorder une audience juste et régulière. Le ministre constatera que la loi renferme toujours un article permettant d'adopter des décrets du conseil dans le dessein d'exclure des gens d'origine ethnique différente. C'est une disposition de la loi; les règlements comportent une double norme. L'immigrant qui vient d'Asie ou d'Afrique appartient à une catégorie inférieure, et il ne peut faire venir qu'un nombre restreint de parents. Mais n'insistons pas là-dessus. L'immigrant qui vient d'Europe ou de quelque partie de l'Amérique peut amener au Canada un nombre plus important de parents.

Comment peut-on justifier cette disparité de traitement? Je sais qu'on n'invoque pas le motif de race, mais on connaît les habitants de l'Asie et de l'Afrique et ceux des autres continents d'Europe et on ne leur applique pas les mêmes normes. Cette disparité figure au règlement n° 33, je crois. Jusqu'à l'heure actuelle, certains immigrants n'ont pas le droit de faire venir au Canada un seul parent et j'y vois là un acte répété d'injustice. Je voudrais que le ministre se penche sur la question et j'espère qu'il en traitera dans son Livre blanc. J'espère aussi que quelqu'un formulera une décision en matière d'immigration. Depuis des mois, peut-être même un an ou deux, le ministre l'a constaté, le gouvernement dit qu'il va trancher le cas des visiteurs qui entrent au pays en tant que visiteurs avec des visas de non-immigrants et qui demandent à y rester. Le ministre n'est pas sans savoir qu'il y a une accumulation considérable de cas en instance, où le ministère doit décider de mesures à prendre à l'égard de ces visiteurs.

Je sais que ce problème est très épineux. Nous ne voulons pas nécessairement l'adoption de règlements rigoureux visant l'examen minutieux des gens qui viennent ici comme visiteurs; d'autre part, une fois venus au Canada à ce titre, s'étant fiancés à un citoyen canadien ou ayant obtenu un emploi, ou devenus admissibles sous d'autres rapports, il faut décider s'il y a lieu de les renvoyer dans leur pays d'origine pour une longue période d'attente.